



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

[retour](#)

Question écrite n° 90349

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les conditions de la reconnaissance du statut de handicap pour des Français de l'étranger rentrant en France de manière permanente. En effet, la reconnaissance du handicap implique la fixation d'un taux d'incapacité par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) à partir de l'évaluation effectuée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ces Français de l'étranger ont en temps normal des difficultés soulignées par le récent rapport de la sénatrice Hélène Conway-Mouret sur le retour en France (rapport rendu au Premier ministre en août 2015) avec notamment le délai de carence pour que ces Français puissent se réaffilier à une Caisse d'assurance maladie et bénéficier de soins en France. Dans la réorganisation de la prise en charge du handicap dans la dernière loi, il aimerait savoir si, en amont, un dispositif pouvait être créé pour ces Français de l'étranger afin que leurs demandes soient examinées avant leur rentrée effective en France et que le temps de carence soit limité le plus possible. Ces publics sont fragiles et le déménagement suppose déjà un stress à gérer en temps normal, il est logique qu'en conformité à la condition universelle du handicap définie dans le dernier projet de loi sur le handicap, ce dispositif soit mis en place de manière à accueillir ces publics dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90349

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7852